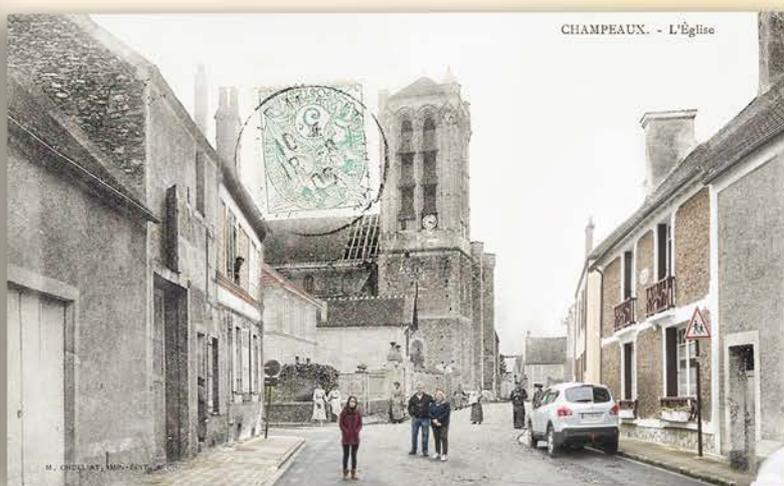


# VIE@CHAMPEAUX



Edit. Marand



Bulletin municipal N° 126

Septembre  
Octobre 2020

# Sommaire

## *Votre commune vous informe*

Édito	<a href="#">3</a>
Hier et Aujourd'hui	<a href="#">4-5</a>
Conseils Municipaux des 25 février, 25 mai et 8 juin 2020	<a href="#">6-12</a>
Centre Communal d'Action Sociale	<a href="#">13-15</a>
État civil	<a href="#">15</a>
Le CCAS vous informe	<a href="#">16-18</a>
Savez-vous que ...	<a href="#">18-19</a>
C'est arrivé près de chez vous	<a href="#">20</a>
Vie quotidienne - Vie pratique	<a href="#">20-22</a>
Informations utiles	<a href="#">=</a>
Informations locales	<a href="#">=</a>

### Pour votre information

**l'Agence Postale de Champeaux est fermée  
du lundi 24 août au samedi 12 septembre 2020 inclus.  
Réouverture le lundi 14 septembre dès 8 h 30.**

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr)

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



#### Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

#### Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

# ÉDITO



Chères Campéliennes, chers Campéliens,

MERCI ! La liste des remerciements sera longue mais elle se justifie tellement !

MERCI à vous toutes et tous pour avoir respecté le confinement, avec la rigueur et la discipline nécessaires. Cette privation de liberté était une première mais absolument nécessaire pour endiguer la pandémie. Défi relevé !

MERCI à nos infirmières campéliennes pour avoir assuré leurs missions auprès de leurs patients, un peu la peur au ventre par manque d'équipements de protection, mais toujours avec abnégation, courage et coûte que coûte. MERCI à nos médecins et à notre pharmacienne pour leurs compétences et leurs bons conseils. Défi relevé !

MERCI à nos formidables et épatants commerçants qui ont permis notre ravitaillement, tous les jours, sans faille et souvent dans de bien meilleures conditions que dans les supermarchés alentours. C'est peu dire qu'ils ont été à la hauteur de l'enjeu, le sourire et l'accueil chaleureux en plus ! Défi relevé ! Souvenons-nous maintenant de ce qu'ils ont fait pour nous en changeant un peu nos habitudes.

MERCI à notre exceptionnelle équipe enseignante pour avoir assuré l'école publique malgré des conditions plus que difficiles. Chaque jour, portées par un esprit d'équipe inaltérable, nos professeures des écoles ont continué à enseigner, dans la complémentarité, en distanciel ou en présentiel, voire les deux à la fois. Toujours volontaires pour la cause éducative dédiée à leurs élèves, animées du sens du service public, elles ont su s'adapter d'une manière impressionnante. Défi relevé !

MERCI à notre CCAS et ses bénévoles, Lyvia, Ghislaine et Jean-Pierre qui ont mis en place la cellule de crise. Les plus isolés d'entre nous ont ainsi été contactés régulièrement afin de faire le point sur leur situation, leurs besoins ou tout simplement pour tailler la bavette ! Défi relevé ! Cette expérience va nous conduire à pérenniser ces actions de proximité.

Cette crise exceptionnelle bien qu'inconfortable, douloureuse parfois, a cependant démontré combien notre ruralité sait être solidaire, audacieuse, déterminée et innovante face à l'adversité, par la seule volonté de ses habitants. De cette efficace proximité, notre village en sort grandi !

MERCI enfin pour avoir fait confiance à nos quinze candidates et candidats que vous avez largement plébiscités le 15 mars dernier. Nous avons bâti ensemble, au fil du temps, ce sentiment de confiance grâce à un bilan qui répond à nos attentes de villageois remuants et innovants. Nous avons pleinement conscience des prochaines difficultés à affronter, nous sommes déjà au travail. Un passé simple et un futur compliqué ? Défi à relever !

À très bientôt, votre Maire,  
Yves LAGÜES-BAGET

# Hier et Aujourd'hui ...

## *Puits de Champeaux*

Bien évidemment, l'eau que tout le monde tire actuellement le plus simplement du monde, en ouvrant un robinet n'était disponible, il y a environ 160 ans, qu'à partir de puits disposés çà et là dans la commune. Un retour dans le temps permet d'apprécier la lente évolution intervenue dans la distribution de cet élément vital.

Dans sa réunion du 11 mai 1857, le conseil municipal votait au budget pour 1858, la somme de 100 francs, pour l'établissement de deux pompes, en lieu et place des puits situés l'un sur la place de la Halle et l'autre devant la ferme de Monsieur **LAINVILLE (1)**. Les intéressés devaient "faire subvention" à la commune de la différence entre les frais encourus et la somme allouée par la municipalité. Il semble qu'il n'y ait pas eu de suite à cette décision.

En effet, le 28 février 1866, le conseil municipal décidait qu'une fois faite l'installation de pompes sur les quatre puits ouverts, à savoir devant la ferme **LAINVILLE**, sur la route n° 15 et les chemins n° 47 et 57 (**2**), il ferait exécuter la même transformation à celui situé sur la place du Cloître, face à la collégiale.

Pour ce dernier, là encore, la décision ne semble pas avoir été suivie de fait, puisque lors de la réunion du 7 mars 1869, la mise en place d'une pompe sur ce puits était de nouveau décidée, de même que sur ceux de la rue Saint-Léonard et de la rue de la Charronnerie (**3**). Pour ce qui était du 2° puits situé sur la place Duruy (**4**), il n'était prévu que la pose d'un regard en fonte, sans pose de pompe.

Dans le village, je consulte un ancien cadastre de 1834, pour voir les dispositions des puits, et l'état de sections.



Le puits des parcelles **C 416, 417 et 418**, répertorié par **A, B et C**, comme propriétaire :

**MORISOT Etienne**

Né le 26.12.1773 à Champeaux

Fils de Tiburce et de **ROSIGNOL Jeanne Catherine**

Décédé le 17.04.1845 à Champeaux

Marié le 30 pluviôse an VII (18.02.1799) avec

**BOÛILLÉ Elizabeth Marguerite**, à Mormant

Profession : maréchal-ferrant (1799 à 1823)

Nommé conseiller municipal (09.1810)

Adjoint au maire de Champeaux (1821)

**Maire de Champeaux** (1831 à 1845)

Le puits de la parcelle **C 255**, répertorié par **D**, comme propriétaire :

Les héritiers **LAINVILLE Jean-Baptiste**, dont la veuve **COLLIN Marie Madeleine**, demeurant à Melun, rue de l'Hôtel de ville, de son Henry, propriétaire à Melun, 63 ans en décembre 1860.

Le puits de la parcelle **C 260**, répertorié par **E**, comme propriétaire :

La veuve de **GORGET Pierre Henry**, **DUGUET Marie Thérèse**.

La parcelle **C 248** dont le puits répertorié par **F**, comme propriétaire :

La veuve de **DUBUS Jean François**, **BATICLE Marie Françoise**.

Le puits de la parcelle **C 251**, répertorié par **G**, comme propriétaire :

**BODSON Guillaume**, serrurier, marié avant 1793, avec **CHEVALIER Jeanne Germaine**.

Comme le puits sur la voie publique, répertorié par **H (3)**.

La parcelle **C 239** dont le puits répertorié par **I**, comme propriétaire :

**ROYER Louis**, vitrier, maire de 1791 à fin 1795, marié en février 1775, avec **DECOEUR Marguerite Françoise**.

La parcelle **C 240** dont le puits répertorié par **J**, comme propriétaire :

**TRENIER Denis Victor**, manouvrier, marié avant 1827, avec **CHEVRY Cécile Marguerite**.

Les puits des parcelles **C 295** et **C 296**, répertoriés par **K** et **L**, comme propriétaire :

**PÉROU** Clair Athanase, marchand épicier et drapier, maire, à l'âge d'environ 31 ans, de 1813 à 1815, marié en 1805, avec **DUGUET** Gabrielle.



Le puits de la parcelle **C 294**, répertorié par **M**, qui jouxte la ruelle du four banal, comme propriétaire :

**HARDOUIN** François, marié en 1796, avec **BONOT** Marie Françoise

Cultivateur (1797 à 1801)

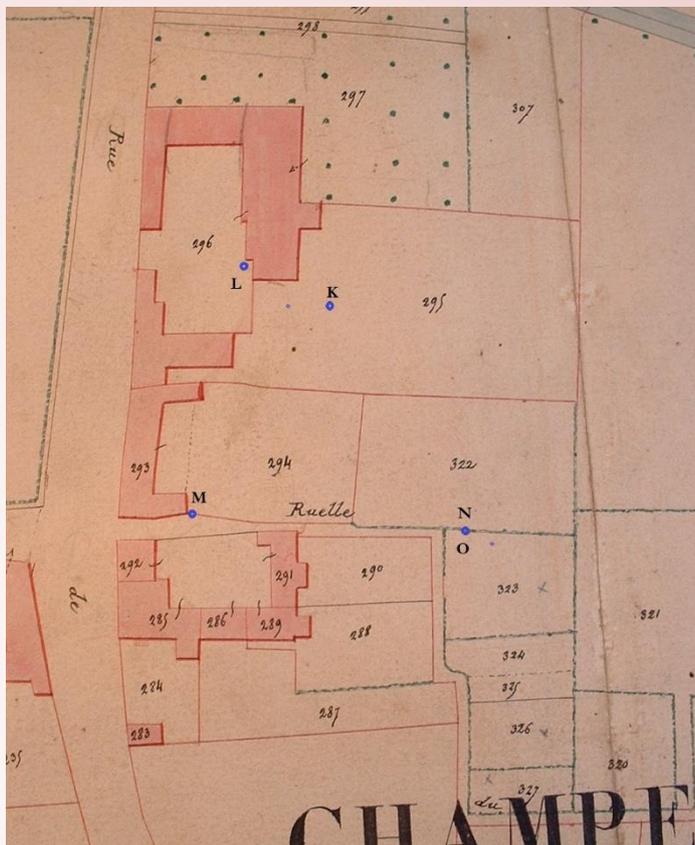
Percepteur à vie des contributions directes (1813) démissionne en 1817, ancien géomètre (1845)

Maire (An VII, An XI), démissionne avant messidor An XII, pour être percepteur à vie

Adjoint au maire (an XI à 1815)

Conseiller municipal (1813, 1814)

Secrétaire de mairie (1820)



Le puits de la parcelle **C 322**, répertorié par **N**, comme propriétaire :

**CHEVY** Jean Louis, maçon entrepreneur, marié en 1792, avec **PORCHEROT** Marie Jeanne Etienne.

La parcelle **C 323** dont le puits répertorié par **O**, comme propriétaire :

**PÉROU** Clair Athanase, voir ci-avant.



La parcelle **C 279** dont le puits répertorié par **P**, comme propriétaire :

**PINGAULT** Claude Théophile André, boulanger, marié 1830 en 2<sup>ème</sup> noces, avec **FAYE** Anne Aspasia.

Devant la boulangerie, il y avait un puits répertorié par **AW**.

Devant la halle, à l'est, un puits répertorié par **AX**.

La parcelle **C 368** dont le puits répertorié par **Q**, comme propriétaire :

**BRISSET** Quiriace, percepteur en 1825, suppléant du juge de paix du canton de Mormant en 1839, marié avec **PLISSON** Marguerite Edmée.

Le puits de la parcelle **C 371**, répertorié par **R**, comme propriétaire :

**COUILLARD** Jean Baptiste Etienne, berger, marié en 1831, avec **COURCIER** Marie Madeleine Louise.

(suite au prochain numéro)

**MORCHOISNE** Michel

#### Sources :

J'ai dessiné, par un cercle en bleu, la disposition des puits.

Les personnes ayant vécu à Champeaux, d'après registres paroissiaux et d'état civil, faite par l'auteur.

L'ancien cadastre de 1834 et l'état de sections (Archives communales)

(1) : Ferme de la Communauté, située à gauche, en entrant dans Champeaux, en venant de Melun.

(2) : Respectivement routes départementales D215, D47 et D57. (3) : Actuelle rue de la Ferronnerie. (4) : Actuelle place du Marché.

# Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

## Extrait du Conseil Municipal du mardi 25 février 2020

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LÉVÊQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET et Q. HOLVOET.

**Absentes excusée** : Mme BURY.

**Absents** : MM. ROBAR, CONSTANTIN et Mme HUGUIER.

**Secrétaire de séance** : Mme BÉROS.

### Contrat FER – Effacement des réseaux rue de Malvoisine – Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) – Approbation du plan de financement

En prévision des travaux à effectuer rue de Malvoisine, l'effacement des réseaux a été décidé. Le montant total des travaux s'élève à 140 336 € HT. Les travaux d'effacement des réseaux électroniques, pour un montant HT de 26 753 €, n'entrent pas dans les aides définies par le SDESM.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne nous a accordé, le 5 décembre 2019, une dérogation pour commencer les travaux. La Commune de Champeaux sollicite leur aide à hauteur de 50 %, soit 13 377 € dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER). Le plan de financement suivant doit être approuvé par le Conseil :

Montant des travaux HT	: 26 753 €
Subvention FER 50 %	: 13 377 €
Autofinancement communal HT + TVA	: 18 728 €

Adopté à l'unanimité.

### Contrat rural – Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Après un examen approfondi du territoire de la Commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante : Travaux de voirie rue de Malvoisine et rue des Pourtours. Le montant total des travaux s'élève à 386 060 € HT. Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la Commune seront financés par fonds propres.

M. le Maire présente l'avant-projet des travaux prévus rue de Malvoisine ainsi que le tableau financier de l'ensemble du contrat rural à soumettre à l'avis du Trésorier Principal de Melun.

Il est à noter que l'aménagement de la rue de Malvoisine permettra la création de 21 places de stationnement. Les riverains seront consultés avant le début des travaux.

Adopté à l'unanimité.

### Collégiale Saint-Martin – Travaux sur la toiture au niveau du chevet – Demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et de l'association « les Amis de la Collégiale »

Suite au nettoyage des gouttières de la Collégiale, il est apparu que les infiltrations d'eau à l'intérieur de la Collégiale proviennent d'une détérioration de la toiture du chevet.

Des travaux sont donc indispensables. Un démoussage complet de cette partie de la toiture permettra d'anticiper d'autres dégâts.

Un devis a été reçu de l'Entreprise DAMÊME, qui comprend la reprise de la couverture sur 9 m<sup>2</sup> et, en option, le démoussage complet pour un montant de 5 054,73 € soit 6 065,68 € TTC.

Il convient de demander des subventions auprès du Conseil départemental et de l'Association des Amis de la Collégiale et d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	: 5 054,73 €
Subvention du Département (40%)	: 2 022,00 €
Subvention des Amis de la Collégiale	: 1 011,00 €
Autofinancement communal (40 %)	: 2 022,00 €

Adopté à l'unanimité.

### Logements de l'ancienne poste – Bail à réhabilitation entre la Commune de Champeaux et l'AIPI (les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion)

Lors du Conseil du 19 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de pérenniser la collaboration avec l'AIPI sur le site des logements de l'ancienne poste. Les travaux sont aujourd'hui quantifiés et estimés. Le montant total des travaux s'élève à 179 281,88 € ; celui des subventions s'élève à 93 206,65 € répartis comme suit :

ANAH	: 61 644,00 €
Département	: 17 598,56 €
FAP	: 8 964,09 €
Commune de Champeaux	: 5 000,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

## Motion de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne - Eau et Assainissement - pour des aides publiques à la hauteur des enjeux

Bon nombre de communautés de communes ont d'ores et déjà intégré l'eau et l'assainissement dans leurs compétences. Les communes exerçant encore celle-ci sont en sur-sis puisque, dès 2026, elle sera obligatoirement transférée vers les EPCI.

La dure réalité du terrain montre que ce transfert à la hussarde crée de l'iniquité d'une part et des difficultés de fonctionnement d'autre part, tout en provoquant des sources de tensions paralysant les objectifs de service public à atteindre.

Force est de constater que le niveau d'équipement des communes est très hétérogène. Certaines communes ont réalisé, pendant des décennies, des travaux d'investissement importants. Elles ont su profiter des aides très conséquentes des Agences de l'Eau, des Régions et des Départements quand, dans les années 2000, ceux-ci disposaient encore de moyens budgétaires importants dédiés au sein de politiques volontaristes.

Souvent, le budget communal abondait le budget eau, comme la loi l'autorise ce qui permettait de proposer un prix de l'eau accessible tout en mettant en œuvre des démarches pédagogiques en direction des administrés afin d'expliquer en quoi il convenait d'économiser cette ressource et pourquoi les budgets de l'eau et de l'assainissement induisaient et induiraient des investissements très lourds.

Les choix politiques mis en place dans les collectivités sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité est un des moteurs essentiels de la difficulté du transfert de la compétence Eau et Assainissement vers les EPCI. Cohabitent aujourd'hui des communes en déficit d'équipement avec d'autres à des niveaux satisfaisants, voire très satisfaisants.

Les remises à niveau nécessaires au sein des EPCI nécessitent des investissements colossaux, avec de nobles objectifs comme la préservation, voire la reconquête des masses d'eau, les défis environnementaux et la transition écologique.

La prise en compte solidaire de ces vastes territoires engendre des coûts d'études jamais atteints comme des recrutements de techniciens très qualifiés se substituant inévitablement et fatalement aux élus bénévoles qui s'impliquaient auparavant sur leur territoire communal.

Le prix de l'eau est adapté sur l'ensemble du territoire intercommunal, recettes nécessaires aux investissements. Dans ce processus infernal, certaines communes verraient leur facture d'eau multipliée par 2, 3 voire 4 sans pour autant que des travaux d'investissement ne soient réalisés sur leur territoire. Si l'on considère une consommation de 100 m<sup>3</sup> par an pour un ménage, celui-ci verrait sa facture annuelle passer de 400 € à plus 1 200 € en quelques années.

L'incompréhension est totale et la mesure ne passe pas auprès des citoyens usagers du service.  
Deux facteurs sont responsables de cette situation.

Le premier est celui qui a consisté à transférer une compétence sensible d'office et sans étude d'impact préalable alors que les niveaux d'équipement des territoires et les prix de l'eau étaient très disparates.

Le second est la défaillance avérée des financeurs publics. Les Agences de l'Eau participent aux financements mais, de plan en plan, leurs aides ont fondu comme neige au soleil. Les aides publiques ont globalement diminué de 50 % en deux décennies.

Les Agences de l'Eau perçoivent, pourtant, des redevances auprès des consommateurs afin, principalement, de financer les infrastructures nécessaires à la sauvegarde et la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'épuration des eaux usées. Les Agences de l'Eau devraient disposer de recettes suffisantes afin d'aider les EPCI à assumer de manière acceptable leurs responsabilités, sans faire peser directement sur les usagers la démesure financière de ces actions.

***Ce qui relève du bon sens bute sur les prélèvements de l'État qui ponctionne annuellement environ 1/2 milliard d'euros aux Agences de l'Eau ! Cette disposition est sur-réaliste, inacceptable et malhonnête. Les redevances perçues doivent aller où elles sont originellement prévues et non à boucher quelques trous dans le budget de l'État.***

L'État, dans son rôle d'instigateur de la transition écologique doit assumer ses responsabilités et, dépassant ses contradictions, revenir à plus de cohérence en aidant ses territoires partenaires à aller de l'avant en intégrant les retombées sociales et économiques pour les citoyens usagers des services de l'eau.

*Les élus de proximité que nous sommes percevons mieux que personne la violence sociale et l'assommoir économique sur nos populations causées par un prix de l'eau inexplicable et insupportable. La crise des Gilets Jaunes nous a appris que l'empilement des taxes fait le terreau de la défiance des politiques publiques. Nous nous refusons à mettre en œuvre des politiques qui, si l'objectif est vertueux et incontournable, accablent, encore, nos concitoyens et altèreraient la crédibilité que portent nos concitoyens à leurs élus.*

Nous exigeons que l'État, au travers de ses Agences de l'Eau, ajuste les aides financières à un niveau acceptable, en direction des EPCI et des communes exerçant la compétence Eau et Assainissement afin d'en diminuer sensiblement l'impact sur les populations.

Nous portons une proposition novatrice.

Le renouvellement des conduites d'eau potable, des réseaux d'assainissement et des STEP ayant un impact très important sur l'économie de la ressource et la préservation des milieux naturels, les parlementaires et l'État doivent agir auprès des instances européennes afin d'obtenir qu'une part non négligeable des crédits européens fléchés pour l'environnement, soit 1 000 milliards, soit affectée, sous forme de subventions, aux EPCI afin de leur permettre de renouveler leurs réseaux sans provoquer de nouvelles crises sociales.

La motion est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux d'effacement des réseaux électriques rue de Malvoisine

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement des réseaux électriques de la rue de Malvoisine débuteront lundi 2 mars prochain.

### Remerciements de M. PAROLARI

M. PAROLARI se dit satisfait d'avoir fait un bout de chemin avec le Conseil Municipal depuis 2014.

M. le Maire remercie à nouveau tous les Conseillers Municipaux.

### Tenue du bureau de vote lors des élections municipales

Mme BÉROS remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son mail pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

### Point sur le recensement de la population 2020

M. Jean-Pierre HOLVOET fait un point sur le recensement. Le recensement a été réalisé avec des difficultés compte tenu qu'il y avait une semaine de vacances dans le recensement et des personnes récalcitrantes qu'il a fallu relancer à maintes reprises. Apparemment, les chiffres seraient en baisse. Les chiffres officiels publiés par l'INSEE pour 2020 sont de 835 habitants. Avec ce recensement, on serait aux alentours de 800 habitants. 31 logements sont vacants. Les nouveaux arrivants ne sont pas comptés car arrivés trop tardivement. M. HUBERT répond que cette baisse va influencer sur les dotations de l'État.

### Travaux d'éclairage public rue du Jardin Fréminet

M. COQUIN signale que les travaux de déplacement du matériel d'éclairage public, rue du Jardin Fréminet, ont commencé.

**Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 20  
et la parole est donnée au public.**

- M. CHÉCHIN intervient à propos de panneaux tels que celui annonçant l'école en venant de Saint-Méry et un annonçant le dos d'âne au niveau du transformateur à côté du Stade qui auraient disparu, déjà signalé lors de précédents conseils. M. le Maire prend en compte ces observations et demandera à ce que le nécessaire soit fait.

- M. CHÉCHIN signale qu'au château d'eau, une plaque en plexi bouchant les trous le long du château d'eau traîne par terre. Les pigeons risquent d'y rentrer. Il signale également que toutes les portes extérieures sont ouvertes. Le château d'eau étant aujourd'hui géré par le CCBRC, M. le Maire transmettra l'information pour que les désordres soient réparés.

- M. Dominique COQUIN demande où en est l'installation de l'antenne ORANGE au stade ? M. le Maire répond que les riverains s'étant montrés réticents, un autre emplacement doit être recherché. M. COQUIN demande pourquoi pas sur le château d'eau où sont les autres antennes. M. le Maire lui répond que l'opérateur ORANGE estime l'emplacement trop éloigné.

- M. PAROLARI signale que l'avaloir devant chez lui est bouché par un tas de feuilles assez haut. M. le Maire en informera la CCBRC.

- M. VIVET a constaté que la balayeuse était repassé une seconde fois. M. le Maire indique qu'en effet, le travail n'avait pas été fait correctement. M. le Maire indique que cette entreprise a été retenue suite à un marché groupé élaboré par la CCBRC.

- Mme PASTOR, à propos des travaux rue de Malvoisine, demande si le bus scolaire pourra passer toute de même dans la rue. M. le Maire lui répond par l'affirmative.

**Plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 19 h 30.**

## Extrait du Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. HOLVOET, Mmes PROUVIER, DEWANCKER, PRUD'HOMME, MM. FOURNIER, VINCENT, Mmes ADAMSKI, PITKIAYE, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

**Secrétaire de séance** : Mme BÉROS.

La présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, M. Jean-Pierre HOLVOET.

« Bonjour à toutes et tous. Doyen de cette docte assemblée (comme quoi tout arrive, même de vieillir ...), j'ai l'honneur de présider ce Conseil jusqu'à l'élection du Maire.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection mais surtout pour votre engagement.

Nous avons été élus pour servir, pour défendre l'intérêt général. Si nous ne l'oublions pas, nous serons alors dignes de la confiance des Campétiens.

Plutôt qu'un long discours, je vous propose ce poème de Rudyard KIPLING : « Tu seras un homme mon fils », un moment de poésie ne fait jamais de mal, surtout quand il nous invite à réfléchir sur nous-mêmes et sur les valeurs que nous véhiculons.

Nombre de situations décrites dans ce poème, nous les rencontrerons au cours de notre mandat.

*Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie  
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,  
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties  
Sans un geste et sans un soupir ;*

*Si tu peux être amant sans être fou d'amour,  
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,  
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,  
Pourtant lutter et te défendre ;*

*Si tu peux supporter d'entendre tes paroles  
Travesties par des gueux pour exciter des sots,  
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles  
Sans mentir toi-même d'un mot ;*

*Si tu peux rester digne en étant populaire,  
Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,  
Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,  
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;*

*Si tu sais méditer, observer et connaître,  
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,  
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,  
Penser sans n'être qu'un penseur ;*

*Si tu peux être dur sans jamais être en rage,  
Si tu peux être brave et jamais imprudent,  
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,  
Sans être moral ni pédant ;*

*Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite  
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,  
Si tu peux conserver ton courage et ta tête  
Quand tous les autres les perdront,*

*Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire  
Seront à tous jamais tes esclaves soumis,  
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire  
Tu seras un homme, mon fils. »*

Après cette lecture, il propose de passer à l'élection du Maire.

#### Élection du Maire

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

#### **CANDIDAT :**

M. Yves LAGÜES-BAGET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
Nombre de bulletins : 15, bulletin blanc ou nul : 0,  
suffrages exprimés : 15

M. Yves LAGÜES-BAGET, a obtenu 15 voix, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire**.

À la suite de son élection, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur confiance. Il regrette que « la fête » soit un peu gâchée par le COVID-19 et que l'élection n'ait pas pu avoir lieu, comme d'habitude, dans la salle du conseil de la Mairie, devant un public plus nombreux et dans un contexte plus convivial.

M. le Maire remercie les conseillers pour la campagne électorale qui a été menée et qui a permis l'élection au 1<sup>er</sup> tour de la liste entière « ENSEMBLE POUR CHAMPEAUX », ce qui n'a jamais été le cas lors des trois élections précédentes.

Pour lui, cette victoire est due à l'excellent bilan présenté par l'équipe précédente, mais aussi par les projets proposés par la toute nouvelle et si enthousiaste équipe comme le Contrat Rural, les futurs travaux de la Collégiale, l'école numérique, etc.

Un autre enjeu, de taille, pour cette nouvelle mandature sera le prix de l'eau qui sera débattu au sein de la Communauté de Communes de la Brie Rivières et Châteaux.

Il tient à remercier l'action remarquable au quotidien des conseillères et conseillers durant la crise sanitaire et souhaite que la reconnaissance de leur dévouement et de leur utilité puisse être enfin prise au sérieux par nos gouvernants.

#### Création de postes d'Adjoints au Maire

M. le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances
- 2<sup>e</sup> adjoint délégué aux affaires générales et à l'urbanisme
- 3<sup>e</sup> adjoint délégué aux affaires sociales
- 4<sup>e</sup> adjoint délégué aux affaires scolaires.

Adopté à l'unanimité

#### Élection des Adjoints au Maire

##### Élection du premier adjoint chargé des finances :

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **CANDIDAT :**

M. Stéphane HUBERT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15, bulletin blanc ou nul : 0,  
suffrages exprimés : 15

M. Stéphane HUBERT, ayant obtenu quinze voix, est proclamé **premier Adjoint au Maire**, à la majorité absolue.

##### Élection du deuxième adjoint chargé des affaires générales et de l'urbanisme

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **CANDIDATE :**

Mme Marie-Christine BÉROS.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15, bulletin blanc ou nul : 0,  
suffrages exprimés : 15

Mme Marie-Christine BÉROS, ayant obtenu quinze voix, est proclamée **deuxième Adjoint au Maire**, à la majorité absolue.

##### Élection du troisième adjoint chargé des affaires sociales

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **CANDIDATE :**

Mme Lyvia PROUVIER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15, bulletin blanc ou nul : 0,  
suffrages exprimés : 15

Mme Lyvia PROUVIER, ayant obtenu quinze voix, est élue **troisième Adjoint au Maire**, à la majorité absolue.

**Élection du quatrième adjoint chargé des affaires scolaires**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**CANDIDAT :**

M. Jean-Pierre HOLVOET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15, bulletin blanc ou nul : 0, suffrages exprimés : 15

M. Jean-Pierre HOLVOET, ayant obtenu quinze voix, est élu **quatrième Adjoint au Maire**, à la majorité absolue.

**Élection des délégués aux Syndicats Intercommunaux**

**SMIVOM** : 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

MM. LAGÜES-BAGET et HUBERT sont élus.

M. FOURNIER et Mme DEWANCKER sont élus.

**RPI** : 2 délégués titulaires et 2 suppléants et 1 représentant des parents d'élèves.

M. HOLVOET et M. HUBERT sont élus.

M. VINCENT et Mme PASTOR sont élus.

Mme Nadège DEWANCKER est élue.

**Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant :**

2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Mme PASTOR et M. VINCENT sont élus.

Mme PRUD'HOMME et M. NORIS sont élus.

**Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) :**

2 délégués titulaires et 1 suppléant.

Mmes PITKIAYE et BILLAULT sont élues.

M. HOLVOET est élu.

**Syndicat Intercommunal du Foyer Résidence pour Personnes Agées de Mormant :**

2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Mmes BÉROS et ADAMSKI sont élues.

Mmes LE LOUËDEC et PROUVIER sont élues.

**Syndicat Mixte de la Crèche Familiale de Verneuil-l'Étang et ses alentours :**

2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Mmes PRUD'HOMME et PROUVIER sont élues.

Mmes PASTOR et LE LOUËDEC sont élues.

**Syndicat Intercommunal 4 V (4 Vallées) :**

1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Mme BÉROS est élue.

Mme PITKIAYE est élue.

**Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC) :**

1 délégué titulaire et 1 suppléant.

M. LAGÜES-BAGET est élu.

M. FOURNIER est élu.

**Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) :**

1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Mme LE LOUËDEC est élue.

M. VINCENT est élu.

**Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SyAGE) :**

1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Mme DEWANCKER est élue.

Mme BÉROS est élue.

**Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Il convient d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres.

Mme BÉROS, Mme ADAMSKI et M. HUBERT sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

M. FOURNIER, M. NORIS et Mme PRUD'HOMME sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

**Élection des membres de la Commission d'attribution des subventions aux associations**

Il convient d'élire trois membres titulaires à la Commission d'attribution des subventions aux associations.

Mmes PRUD'HOMME, ADAMSKI, PASTOR sont élues membres de la Commission d'attribution des subventions aux associations.

**Élection des membres du CCAS**

Il convient de déterminer le nombre de membres. Il est proposé au vote 10 membres dont 5 issus du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité.

Mme PROUVIER, M. HOLVOET, Mmes ADAMSKI, DEWANCKER et LE LOUËDEC sont élus membres du CCAS.

**Indemnités des Adjointes au Maire**

Il est précisé que pour une Commune de 835 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique est fixée à 40,3 % soit 1 567,43 € bruts et ne nécessite pas de délibération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer aux Adjointes au Maire une indemnité à hauteur de 10,7% de l'indice brut 1027, soit 416,17 € bruts.

**Plus aucune question n'étant abordée,  
la séance est levée à 21 h 05.**

## Extrait du Conseil Municipal du lundi 8 juin 2020

**Présents** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, HOLVOET, Mmes PROUVIER, DEWANCKER, PRUD'HOMME, MM. FOURNIER, VINCENT, Mmes ADAMSKI, PITKIAYE, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

**Absente excusée et représentée** : Mme BÉROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**Secrétaire de séance** : M. HUBERT.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec le SDESM pour la réalisation d'un audit des installations thermiques communales. Adopté à l'unanimité.

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à l'émargement.

### Vote du budget communal M14

M. HUBERT présente le budget communal.

La section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 129 K€ portant l'excédent cumulé à 743 K€. Cet excédent est le résultat d'une maîtrise des dépenses qui a permis également en 2019 une baisse des taux d'imposition de 3 %.

En investissement, on constate un excédent de 102 K€ en 2019, résultant du décalage des versements des subventions et d'un montant important du fonds de compensation de la TVA.

Après reprise du déficit antérieur, le résultat à reporter en 2020 est de 28 763,38 €.

M. HUBERT présente l'état de la dette de la Commune. L'endettement reste très faible et représente 1/3 des recettes d'une année.

Au regard des excédents, M. FOURNIER demande si le remboursement des emprunts est envisagé.

M. HUBERT lui précise que cette éventualité est prévue et sera examinée lors du prochain contrat rural afin de vérifier l'intérêt ou non d'emprunter à des taux plus intéressants.

Le budget 2020 est ensuite passé en revue. A noter que ce budget primitif est sans augmentation des taux d'imposition.

En investissement, sont inscrites les dépenses des travaux du contrat rural et de l'enfouissement des réseaux de la rue de Malvoisine.

Suite aux remarques sur le montant des travaux d'enfouissement, des ajustements sont réalisés sur la ventilation des dépenses sans remise en cause du montant global du budget. Même ajustement sur les subventions sachant que le SDESM prendra 45 % du montant global des travaux sur les réseaux électriques.

Les travaux du contrat rural et les subventions associées sont de fait, réduits à hauteur de 80 % des montants, car ces travaux devraient s'échelonner sur 2020 et 2021.

M. HOLVOET explique que les 6 000 € d'investissement prévu à destination de l'AIPI correspondent à une participation de la Commune en vue de la réhabilitation des

logements de l'ancienne poste. L'AIPI prendra à sa charge presque la totalité des travaux en contrepartie d'une convention avec la Commune pour une mise à disposition des locaux.

M. le Maire, bien que comprenant que la suppression de la taxe d'habitation pour nombre de contribuables permet de soulager les finances des foyers, constate cependant que les locataires ne paient plus de taxes communales et sont quelque part éloignés de leur participation financière directe à la Commune.

M. NORIS demande si les taux des impôts peuvent changer en cours d'année. M. HUBERT lui répond que non car, une fois votés, ils sont transmis aux services fiscaux pour élaborations des redevances.

Le compte de gestion, le compte administratif et le budget primitif 2020 sont adoptés à l'unanimité.

### Remboursement de la location de la salle suite à la crise sanitaire du COVID-19

M. le Maire explique que, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, il a dû annuler toutes les réservations de la salle des fêtes entre le 2 mai et le 31 août 2020. Il convient de procéder au remboursement des acomptes versés par les 7 familles concernées. Le montant du remboursement s'élève à 875 €.

Adopté à l'unanimité.

### Convention entre le SDESM et la Commune de Champeaux relative à la réalisation d'audits des installations thermiques communales dans le cadre du projet Exploitation Maintenance des Installations Thermiques (EMIT)

M. le Maire explique que le SDESM propose de réaliser une étude sur l'ensemble du parc patrimonial des installations de chauffage. Le montant de l'étude est de 150 €.

Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux de la Collégiale

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'entretien et de réparation de la toiture du chevet de la Collégiale ont repris suite à interruption due à la crise sanitaire.

### Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Malvoisine

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de Malvoisine avancent convenablement. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que les trottoirs ne seront réalisés qu'en fin d'année. De la grave calcaire sera déployée sur les trottoirs en attente du contrat rural lors duquel les trottoirs seront repris.

Nouveau site internet de la Commune

M. le Maire tient à remercier Dominique FOURNIER pour son excellent travail sur le nouveau site de la Commune, bientôt accessible en ligne.

Point sur le RPI Andrezel Champeaux Saint-Méry

M. HOLVOET signale qu'il a été élu au poste de Président du RPI. En concertation avec les enseignants, ils ont pris la décision de ne pas rouvrir l'école maternelle.

Depuis sa prise de poste, M. HOLVOET a engagé la refonte des statuts du RPI et du règlement intérieur. M. HOLVOET a également pris contact avec la Préfecture afin de mettre en place la dématérialisation des actes. L'application PanneauPocket a été déployée afin de faciliter la communication avec les parents d'élèves. A noter qu'une réunion est prévue le mardi 9 juin 2020 avec l'ensemble du personnel, afin de leur présenter la nouvelle équipe.

Enfin, jeudi 11 juin, il a rendez-vous pour la présentation d'un logiciel « Portail Familles », dédié à la gestion des inscriptions et des paiements en ligne.

Maternelle

Mme PROUVIER demande, à propos des grandes sections de maternelle, s'il y a des dispositions particulières pour la fin de l'année. M. HOLVOET précise que, courant juin, il y aura la visite de la maternelle. Ils envisagent de faire un pique-nique afin de terminer l'année scolaire et que les enfants puissent ainsi se retrouver.

Muret école maternelle

M. HOLVOET a constaté que le zinc sur le muret de l'école maternelle a été vandalisé. Le zinc sur le muret sera remplacé et réalisé en maçonnerie. Il fera refaire également en maçonnerie la boîte à lettres de l'école maternelle qui est très souvent détériorée.

Masques suite à la crise sanitaire

Mme PROUVIER propose de fournir aux Campéliens le second masque que la Commune a reçu. M. le Maire informe l'assemblée que ces masques ont été reçus récemment et qu'il pensait potentiellement les conserver en cas de besoin sur la fin de l'année.

Cependant, après discussions, il est convenu de distribuer ce second masque sachant qu'un troisième jeu est également en cours de livraison vers la Mairie.

M. le Maire signale que le personnel communal et celui du RPI est équipé de masques (environ 2000 masques pour le RPI).

Mme PRUD'HOMME demande s'il y a des dates limites de péremption sur les masques. M. le Maire regardera.

Commissions municipales

M. FOURNIER demande quand seront votées les commissions municipales. M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'obligations à créer des commissions spécifiques et propose que, sauf besoin particulier d'en créer, les sujets passent directement en discussion en Conseil Municipal. M. FOURNIER demande si les membres de la Commission Communication sont reconduits. M. le Maire lui répond par l'affirmative.

Information sur le CCAS

M. HOLVOET informe le conseil que le CCAS est prêt à entrer en fonction. Pendant plusieurs semaines, l'affichage relatif au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS a été apposé dans les panneaux de la Mairie. Constatant l'absence de proposition des associations de personnes handicapées, de retraités et personnes âgées, des associations familiales et de lutte contre l'exclusion du Département, M. le Maire a nommé les personnes ci-après en tant que personnes qualifiées qui feront parties du Conseil d'Administration du CCAS : Mme Florence LÉVÊQUE, Mme Nathalie THOMAS, Mme Isabelle MARIÉ-SALL, Mme Caroline MATUSEWICZ et Mme Michelle RIVIÈRE. Mme PROUVIER informe le Conseil que la première réunion du CCAS aura lieu le mardi 16 juin prochain.

Cloche de la Collégiale

Mme LE LOUËDEC est satisfaite que la cloche de la Collégiale sonne à nouveau.

**Le Conseil Municipal n'ayant plus de question,  
la séance est levée à 21 heures,  
et la parole est donnée au public.**

Mme PASDELOUP intervient à propos des dates de péremption des masques. M. le Maire lui répond qu'il vérifiera les dates.

M. LORENC intervient à propos des commissions et demande quelles sont les conditions pour participer à un comité consultatif.

M. le Maire lui répond que si des comités sont créés, les intéressés pourront faire acte de candidature.

**Le public n'ayant plus de question,  
la séance est levée à 21 h 10.**

# Centre Communal d'Action Sociale

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU LUNDI 16 JUIN 2020

**Présents** : Mmes PROUVIER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, THOMAS, MATUSEWICZ, RIVIÈRE, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

**Absentes excusées** : Mme MARIÉ-SALL, Mme DEWANCKER a donné pouvoir à Mme PROUVIER.

**Secrétaire de séance** : Mme PROUVIER.

M. le Président, Yves LAGÜES-BAGET, introduit la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS. Il souligne qu'il est fier de l'action du CCAS, qui réalise ses travaux de manière structurée depuis 20 ans. Il rappelle l'ensemble des mesures prises au titre de l'action sociale et des prestations telles que : allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine.

M. le Président insiste sur l'exigence du CCAS, sur le respect de la confidentialité, sur les débats menés au sein du Conseil d'Administration et précise que les membres du CCAS sont tenus au secret professionnel.

Il souligne l'importance d'une communication basée sur la confiance au sein du CCAS, la nécessité d'échanger et de débattre.

Mme THOMAS intervient pour ajouter que les membres du Conseil d'Administration du CCAS n'agissent jamais en leur nom, mais pour le collectif.

Mme PROUVIER complète en disant que le Conseil d'administration du CCAS fonctionne et intervient pour la collectivité.

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Élection d'une Vice-Présidente.
- 2 - Composition de la Commission Permanente.
- 3 - Adoption des statuts et du règlement intérieur du CCAS et de la Commission Permanente.
- 4 - Délibération concernant l'aide à la cantine exceptionnelle accordée en raison du COVID-19 pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2019/2020.
- 5 - Information sur le prêt de 135 € accordé à un Campélien.
- 6 - Reconduction des passeports jeunes pour l'année scolaire 2020/2021.
- 7 - Reconduction de l'allocation de rentrée scolaire et de l'aide à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.
- 8 - Décision modificative.
- 9 - Jardin du CCAS – Location à un habitant de Crisenoy.
- 10 - Colis de fin d'année - Choix du Prestataire.
- 11 - Questions diverses.

### **1 - ÉLECTION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE**

Mme Lyvia PROUVIER, seule candidate, est élue à la majorité absolue afin d'occuper le poste de Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

### **2 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CCAS**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Champeaux crée une **COMMISSION PERMANENTE** chargée de traiter les urgences et les différents dossiers entre deux séances du Conseil d'Administration. Elle est composée :

- d'un Président qui est la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS,
- de deux Conseillers Municipaux,
- de trois membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration.

Se présentent Mmes Ghislaine LE LOUËDEC et Rachel ADAMSKI en tant que conseillères et Mmes Florence LÉVÊQUE, Michelle RIVIÈRE et Nathalie THOMAS en tant que membres nommés.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité la composition de la commission permanente.

### **3 - ADOPTION DES STATUTS, DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS ET DE CELUI DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CCAS**

Les statuts du Conseil d'Administration du CCAS comportant 11 articles sont adoptés à l'unanimité.

Il en est de même pour le règlement intérieur du CCAS et celui de la Commission Permanente également adoptés à l'unanimité.

**4 - AIDE À LA CANTINE EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> TRIMESTRES 2019/2020**

Compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé à l'unanimité d'accorder l'aide à la cantine aux familles bénéficiaires, sans facture pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2019/2020, à raison de 40 repas par enfant et par trimestre.

**5 - INFORMATION SUR UN PRÊT ACCORDÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 MARS 2020**

La précédente Commission Permanente a accordé, le 27 mars dernier, un prêt de 135 € à un Campélien. Un échéancier de cinq (5) remboursements de 27 € est prévu.

**6 - RECONDUCTION DES PASSEPORTS JEUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

Constatant que le nombre de demandes pour le passeport jeune est toujours aussi important, le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, de reconduire le passeport jeune pour la saison 2020/2021 aux conditions déterminées par la délibération n° 07/02/2019-3 (voir le CCAS vous informe).

**7 - RECONDUCTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2020/2021**

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de reconduire l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon les conditions définies par la délibération n° 07/02/2019-2 (voir le CCAS vous informe).

**8 - DÉCISION MODIFICATIVE**

En raison du montant de la subvention communale pour l'année 2020, d'un montant de 16 000 € au lieu de 13 163,66 € budgétés, il convient de prendre la décision modificative suivante.

**Recettes de la section de fonctionnement**

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant	Nouveau montant
74	7474	Subvention et participation communale	3 000,00 €	16 000,00 €

**Dépenses de la section de fonctionnement**

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant	Nouveau montant
65	6562	Aides	3 000,00 €	13 163,66 €

À l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS accepte cette modification du budget.

**9 - JARDINS DU CCAS – LOCATION À UN HABITANT DE CRISENOY**

Les jardins du CCAS étaient réservés aux Campéliens. Aujourd'hui, certains jardins ne sont pas attribués, faute de demande de la part des habitants de Champeaux. Le Conseil d'Administration permet désormais aux personnes extérieures de louer une parcelle aux mêmes conditions que les habitants de Champeaux.

À l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS décide de louer le jardin n° 7 à un habitant la Commune de Crisenoy.

**10 - COLIS DES ANCIENS – ANNÉE 2020**

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, de retenir la Société Gourmet de Provence et confie à Mmes LE LOUËDEC et LÉVÊQUE le soin de négocier avec la société.

Pour le banquet des Cheveux Blancs devant se dérouler le dimanche 13 décembre 2020 à la Campélienne, un devis a été reçu. Celui du Traiteur de La Chapelle-Rablais.

Mmes LE LOUËDEC et LÉVÊQUE sont en charge de ce dossier.

**11 - QUESTIONS DIVERSES****Point sur les appels à destination des personnes isolées durant le confinement :**

Sur la période du 17 mars au 2 juin dernier, trois conseillers municipaux ont appelé au téléphone les personnes âgées isolées de la commune.

Ces personnes ont été recensées à partir de la liste des personnes qui reçoivent habituellement le colis de Noël offert par le CCAS.

Surprises lors des premiers appels, ces personnes ont bien apprécié ces appels hebdomadaires réguliers qui se sont installés comme des rendez-vous conviviaux attendus.

**Projet cellule communale « personnes isolées » :**

Mme PROUVIER présente le projet :

Le Conseil Municipal prend l'initiative de créer une cellule de coopération municipale « Personnes isolées fragiles » coordonnée par le Maire via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette création s'appuie sur les recommandations émises par le rapport remis le 6 avril 2020 au Ministre des Solidarités et de la Santé par la mission<sup>(\*)</sup> en charge « d'identifier les leviers qui sont aujourd'hui à la main des pouvoirs publics, des acteurs de terrain et de la société civile pour combattre l'isolement des personnes fragiles – c'est-à-dire, nos aînés et les personnes en situation de handicap - pour le temps de crise mais aussi pour la période qui suivra » et « de proposer et de coordonner un dispositif opérationnel de mobilisation ».

« Il s'agit de structurer un réseau qui sait pouvoir y transmettre et y partager les demandes touchant à l'isolement. »

Pourquoi le CCAS s'associe-t-il à cette proposition ? :

- À partir des expériences vécues au sein de la commune,
- Pour faire face aux situations de crise,
- Pour les anticiper.

**Rôle de la cellule de coopération communale**

Deux axes principaux seront développés :

- Recensement des personnes en situation de fragilité,
- Maintien de lien social en étant un interlocuteur fiable et accessible pour les appelés ou les appelants.

Quelles modalités :

- Repérage des personnes vivant à Champeaux et susceptibles d'être appelées.
- Appels téléphoniques réguliers.

Mme PROUVIER précise que de plus amples informations seront données lors d'une réunion spécifique sur ce sujet qui sera organisée dès le mois de septembre.

M. LAGÜES-BAGET souligne qu'il tient à ce que cette cellule se mette à fonctionner pour les personnes âgées de la Commune.

Il estime nécessaire d'envisager une formation pour les personnes qui s'impliqueront dans cette démarche afin que chacun en comprenne l'intérêt et soit plus à l'aise dans la prise de contact avec les personnes concernées par les appels.

(\*) Par lettre de mission du 24 mars 2020, Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé a confié à Jérôme GUEDJ (ancien Président du Conseil Départemental de l'Essonne).

## État Civil

**Naissance**

Le 21 juin 2020, Tristan et Laure RESTANCOURT sont devenus les heureux parents d'une petite fille : LISE-MARIE.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

**Mariage**

Le 4 juillet 2020, Marion SEITZ et Bertrand DUMAINE se sont unis par le mariage.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

# Le CCAS vous informe

## RECONDUCTION DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2020/2021

Le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de reconduire l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon les conditions définies par la délibération n° 07/02/2019-2, à savoir :

Nouveau Quotient familial	%	Participation du CCAS en euros par repas
QF = ou < 400	70%	2,59
401 = ou < QF = ou < 484	60%	2,22
485 = ou < QF = ou < 567	50%	1,85
567 = ou < QF = ou < 650	40%	1,48
651 = ou < QF = ou < 687	30%	1,11
688 = ou < QF = ou < 725	20%	0,74
726 = ou < QF = ou < 765	10%	0,37

L'aide pour la cantine sera versée trimestriellement sur présentation, **par les familles exclusivement**, du ou des récépissés des repas pris durant le trimestre (récépissé que doit leur délivrer l'établissement scolaire, RPI inclus). **Le montant versé sera diminué du total d'autres aides déjà perçues (départementales pour les collégiens, bourse nationale, etc.).**

Chaque famille concernée devra fournir au CCAS les documents ci-après :

- Feuille d'imposition de l'année N - 1 (soit année 2020 sur les revenus 2019),
- Notification des prestations familiales,
- Quittance de loyer ou échéancier de remboursement d'emprunt pour l'habitation principale,
- Certificat de scolarité (RPI primaire et maternelle inclus),
- RIB récent.

Les demandes d'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine devront être transmises au CCAS impérativement avant le 31 décembre 2020.

## RECONDUCTION DES PASSEPORTS JEUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Constatant que le nombre de demandes pour le passeport jeune est toujours aussi important, le Conseil d'Administration du CCAS décide, **à l'unanimité**, de reconduire le passeport jeune pour la saison 2020/2021 aux conditions déterminées par la délibération n° 07/02/2019-3, à savoir :

- Gratuité pour les familles.
- Participation du CCAS de **35 € qui seront versés au club ou à l'association** sur justificatif **obligatoirement accompagné** du (des) passeport(s) jeunes concerné(s).
- Il faut avoir 4 ans révolus à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et moins de 20 ans à la même date et pratiquer un sport ou une activité culturelle dans un club ou une association campélieenne (ou autre, **si la même activité n'est pas proposée à Champeaux**).
- Le passeport jeune doit être demandé en mairie **jusqu'à la fin du premier trimestre au plus tard, soit jusqu'au 31 décembre 2020**.
- Pièces à fournir :
  - Carte d'identité ou livret de famille
  - Photo d'identité **récente**.

## CAF : Aides aux vacances

La Caf de Seine-et-Marne consacre chaque année près de 2 millions d'euros au bénéfice de plus de 5 000 familles pour faciliter le départ en vacances des familles les plus modestes du département à travers trois aides :

**L'aide aux vacances en famille (AVF)** contribue à renforcer les liens entre parents et enfants.

**Les aides aux vacances enfants (AVE) et aux loisirs séjours (AALS)** participent au développement de l'autonomie des enfants et des jeunes.

*Pour l'AVF et l'AVE, les allocataires concernés n'ont aucune démarche à effectuer. Une information sur le bénéfice de ces aides a été envoyée automatiquement par email aux familles qui remplissent les conditions.*

*L'AALS étant une aide nouvelle, les familles seront prévenues par les structures de loisirs de l'utilisation de cette aide.*

Ces aides sont accordées en tiers payant aux familles allocataires pour des séjours dans les structures de vacances ou de loisirs agréées.

### L'aide aux vacances en famille (AVF)

Pour les familles avec enfants de 0 à 18 ans, l'aide permet d'organiser - pour l'année 2020 – un séjour à partir d'une nuit, à compter du 4 juillet jusqu'aux vacances de Noël.

*Pour les familles avec enfants soumis à obligation scolaire, les départs doivent se faire pendant les vacances scolaires.*

L'aide offre de nombreuses formules d'hébergement (location, pension complète, demi-pension, camping, mobil home) et donne accès à une grande diversité de séjours consultables sur le site [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)

**Le montant de l'aide est directement versé aux structures de vacances familiales, labellisées par Vacaf.** La famille paie uniquement la différence entre le coût du séjour et le montant de l'aide.

L'aide aux vacances famille (AVF)		
A partir d'une nuitée		
Quotient familial d'octobre 2019 inférieur ou égal à 555 euros		
Nombre d'enfant(s)	% de prise en charge sur le coût du séjour	L'aide est versée dans la limite de
1 ou 2	70 %	600 €
3 et plus	80 %	850 €

Pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) en octobre 2019, si ceux-ci ne partent pas par ailleurs en séjour collectif de vacances AVE en 2020, la famille peut bénéficier d'une bonification forfaitaire de 200 €, sur demande : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-dispositions-particulieres-pour-les-enfants-beneficiaires-d-aeeh>

### L'aide aux vacances enfants (AVE)

L'aide aux vacances enfants (AVE) permet aux enfants de 3 à 18 ans de partir pendant les vacances scolaires 2020, en séjour collectif (colonie, camp de scoutisme...) pour une durée d'au moins 5 jours et 4 nuits consécutifs.

Le montant de l'aide est directement versé à la structure de vacances ou de loisirs conventionnée par la Caf de Seine-et-Marne. La famille paie uniquement la différence entre le coût du séjour et le montant de l'aide.

Si la structure de vacances enfants n'est pas conventionnée, elle peut en faire la demande sur le site de Vacaf à l'adresse suivante : <https://partenaires.vacaf.org/>

L'aide aux vacances enfants (AVE)	
5 jours et 4 nuits consécutifs minimum	
QF* inférieur ou égal à 555 € 70 % du coût du séjour dans la limite de 350 € par enfant	QF* de 556 € à 750 € 50 % du coût du séjour dans la limite de 350 € par enfant
Pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) en octobre 2019, le montant de l'aide est majoré de 200 €.	

\* Quotient familial d'octobre 2019

**L'aide aux loisirs séjours (AALS)**

L'aide aux loisirs séjours (AALS) est une nouvelle aide proposée, à compter de cette année 2020, par la Caf de Seine-et-Marne.

L'AALS concerne des séjours de courte durée (1 à 3 nuitées maximum).

Le montant de l'aide est directement versé à la structure de vacances ou de loisirs conventionnée par la Caf de Seine-et-Marne. La famille paie uniquement la différence entre le coût du séjour et le montant de l'aide.

Pour permettre le versement de l'aide en tiers payant, l'AALS étant une aide nouvellement créée, la structure dans laquelle sont organisés des mini camps ou des séjours accessoires à l'accueil de loisirs... doit, au préalable, s'adresser à Vacaf pour être conventionnée. Les demandes sont à effectuer à l'adresse suivante : <https://partenaires.vacaf.org/>

<b>L'aide aux loisirs séjours (AALS)</b>
1 à 3 nuitées maximum
Quotients familiaux d'octobre 2019 inférieur ou égal à 750 €
Aide de 60 % du coût du séjour dans la limite de 250 € par enfant

Toutes les informations sur les aides aux vacances AVF, AVE et AALS sont disponibles sur le site de la Caf de Seine-et-Marne à la rubrique offre de service, enfance et jeunesse :

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/enfance-et-jeunesse>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez transmettre vos questions à l'adresse mail suivante :

[CAF77-BP-AIDES-VACANCES@caf77.caf.fr](mailto:CAF77-BP-AIDES-VACANCES@caf77.caf.fr)

## Savez-vous que...

### COVID-19 : PASSÉ, PRÉSENT ET AVENIR

Durant le confinement imposé par la pandémie de COVID-19, la commune de Champeaux a mis en place une veille destinée aux personnes seules et aux Campéliens les plus fragiles.

Toutes ces personnes ont été destinataires d'un courrier les informant des mesures générales à observer et de deux numéros de téléphone d'urgence.

Trois référents municipaux : Mmes LE LOUËDEC et PROUVIER et M. HOLVOET se sont attachés à contacter régulièrement ces personnes.

Ces appels ont été bien reçus et ont permis d'échanger sur le confinement et surtout de maintenir un lien.

Surprises lors des premiers appels, ces personnes ont apprécié ce contact hebdomadaire qui s'est installé comme un rendez-vous convivial attendu.

Cette expérience ne sera pas sans lendemain car le conseil municipal a décidé de créer une cellule de coopération municipale « personnes isolées fragiles ».

Elle permettra d'anticiper les situations de crise comme celle que nous venons de vivre ou comme les périodes de canicule et donc de mieux y faire face.

Si le confinement est aujourd'hui derrière nous, le virus est toujours actif et nous vous invitons à respecter les gestes barrières que nous rappelons ici :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**. En complément, **portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 A CHAMPEAUX

Les candidats sont notés dans l'ordre alphabétique, les listes sont les suivantes :

### Résultat du premier tour municipales – 15.03.2020

Nom	Liste	Elu	Voix	Pourcentage
Mme Rachel ADAMSKI	Ensemble pour Champeaux	O	237	63,37
Mme Marie-Christine BÉROS	Ensemble pour Champeaux	O	241	64,44
Mme Aurélie BILLAULT	Ensemble pour Champeaux	O	235	62,83
M. Olivier BLANCHON			129	34,49
Mme Nadège DEWANCKER	Ensemble pour Champeaux	O	245	65,50
M. Bertrand DUMONT			136	36,36
M. Jean-Marie DUMOULIN			132	35,29
M. Dominique FOURNIER	Ensemble pour Champeaux	O	240	64,17
M. Jean-Pierre HOLVOET	Ensemble pour Champeaux	O	237	63,36
M. Stéphane HUBERT	Ensemble pour Champeaux	O	249	66,58
M. Cyrille HUGUIER			134	35,83
M. Yves LAGÜES-BAGET	Ensemble pour Champeaux	O	240	64,17
Mme Stéphanie LAZARE			129	34,49
Mme Ghislaine LE LOUËDEC	Ensemble pour Champeaux	O	230	61,49
M. Éric LORENC			133	35,56
M. Sébastien NORIS	Ensemble pour Champeaux	O	236	63,10
Mme Caroline OUDIN			135	36,10
Mme Stéphanie PASTOR	Ensemble pour Champeaux	O	234	62,57
Mme Lantosoa PITKIAYE	Ensemble pour Champeaux	O	237	63,37
Mme Lyvia PROUVIER	Ensemble pour Champeaux	O	244	65,24
Mme Valerie PRUD'HOMME	Ensemble pour Champeaux	O	245	65,51
M. Laurent SEMINET			130	34,76
M. Remy TAURIAC			130	34,76
M. Frédéric TRAVERS			138	36,90
M. Frédéric VINCENT	Ensemble pour Champeaux	O	240	64,17

L'ensemble du Conseil Municipal de Champeaux est composé à l'issue du premier tour.

### AUTRES INFORMATIONS LOCALES

La Commune de Champeaux se dote d'un **nouveau site Internet** ! Retrouvez l'actualité campélie, les démarches administratives, la communauté de communes, l'histoire du village et bien d'autres ressources !

Attention ! Nouveau site, nouvelle adresse !

<https://champeaux77.fr/>

Le nouveau conseil syndical de notre **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)** s'est réuni le 2 juin à la salle des fêtes de Champeaux. M BRIAIS, Président sortant, a accueilli les délégués des 3 communes. Il a remercié les élus et a tenu à rendre hommage aux personnels. M. Jean-Pierre HOLVOET, adjoint au Maire de Champeaux, a été élu Président à l'unanimité. MM. Bruno RÉMOND et Joël MARTINEZ ont été élus Vice-présidents. Un retour aux sources pour notre nouveau président qui, dès 2001, en tant que vice-président du RPI, a participé à la construction de la cantine et mis en place les 35 heures. Aujourd'hui, la tâche est compliquée dans un contexte plutôt anxiogène pour l'ensemble de notre monde éducatif. Les événements du RPI sont consultables à partir de l'application mobile PanneauPocket : RPI ACSM.

Le **SMIVOM de Mormant**, syndicat composé d'une douzaine de communes, chargé de la gestion de la piscine de Grand-puits, s'est réuni le vendredi 26 juin pour élire son bureau. Stéphane HUBERT, notre Adjoint au Maire chargé des finances, a été élu Président à l'unanimité. MM. BRICHET et NICOT ont été élus Vice-présidents.

# C'est arrivé près de chez vous

## L'ACC et le Covid-19

Après un début de saison tonitruant (Repas/Thé de la Saint Valentin du 16 février avec ses 150 personnes), qui nous laissait entrevoir une année exceptionnelle, malheureusement le Covid-19 est passé par là ! Cela nous a obligé à annuler aussi bien le Concert Gospel à la Collégiale, ainsi que le Repas/Thé dansant du jeudi de l'Ascension. Le Week-end Générosité sera amputé car nous espérons tout de même pouvoir organiser le Vide-greniers (en extérieur !) prévu le samedi 19 septembre, où vous pourrez venir déguster à la buvette les moules-frites et les gâteaux faits maison, et éventuellement acheter des brioches pour le petit déjeuner du lendemain. Après viendront les manifestations dans la Campélienne, à savoir : la Bourse-Expo Modélisme et Maquettes (nouveau) prévue les samedi 17 + dimanche 18 octobre ; sans oublier notre 11<sup>e</sup> Marché de Noël (Avent), les samedi 21 et dimanche 22 novembre où, tout au long de ce week-end, vous pourrez voir le clown Bozo et son atelier Maquillage, ainsi que le Père Noël et ses friandises.

Alors, nous vous donnons rendez-vous et souhaitons vous voir nombreux pour cette fin d'année ! Merci à l'avance.

Mais, est-ce que ce satané virus nous laissera tranquille afin de pouvoir terminer cette année en espérant apporter un supplément honorable de joie et bonheur à ces enfants traités contre le cancer à l'IGR de Villejuif ?

*Mme CHÉCHIN et son équipe*

## Activités du CAL durant le confinement

Le coronavirus Covid-19, en plus de la dramatique crise sanitaire mondiale qu'il a provoquée, a ébranlé très violemment l'économie dans son ensemble. Nos six salariés étaient en chômage partiel, mais le CAL (Champeaux Animations Loisirs) a contribué à maintenir leur salaire à taux plein afin de limiter l'impact sur leur niveau de vie.

Des propositions, lorsque cela était possible, ont été faites auprès des adhérents afin qu'ils puissent avoir un substitut à leur loisir et nous en remercions les professeurs.

Nous avons dû annuler nos manifestations de représentation et de ressources pour l'association.

Différentes possibilités ont été étudiées afin de faire un geste envers nos membres, victimes aussi de cette situation parce que nous croyons que nous pouvons, à notre niveau, faire en sorte que cette fin d'année scolaire 2019/2020 soit un peu plus douce.

Depuis de nombreuses années, nous multiplions les rendez-vous (lotos, brocantes, salons du pin's...) pour que vos cotisations soient les plus justes possibles. Notre gestion, en bon père de famille !, nous permet d'envisager le non-encaissement du dernier trimestre de la saison, contrairement à la majorité des associations, alors que, d'un point de vue légal, nous n'en étions absolument pas obligés.

En espérant que ce geste de votre association, vous permettra de mieux vivre et vous incitera à nous faire à nouveau confiance pour l'an prochain ! L'ensemble des professeurs, des responsables d'activité vous souhaitent de bien vous porter et vous attendent nombreux à la rentrée !

# Vie quotidienne - Vie pratique

## ☺ CALENDRIER

### Quelques dates à retenir pour le second semestre 2020

- 6 septembre** : CAL - Inscription activité Musique
- 9 septembre** : CAL - Inscription activité Danse
- 19 septembre** : Vide-greniers/brocante de l'ACC
- 22 septembre** : CAL - Inscription activité Danse de salon
- 3 octobre** : Soirée Disco de la Campélienne-animations
- 17 et 18 octobre** : Bourse-Expo Modélisme et Maquettes (Nouveauté ACC)
- 11 novembre** : Cérémonie, AG et Repas des Anciens Combattants
- 21 et 22 novembre** : Marché de Noël (Avent) de l'ACC
- 28 novembre** : Loto annuel du CAL
- 4 et 5 décembre** : Téléthon de Campélienne-animations
- 13 décembre** : Banquet des Cheveux Blancs

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

### CAL

Pour la **saison 2020/2021**, Champeaux Animations Loisirs ([CAL.77@wanadoo.fr](mailto:CAL.77@wanadoo.fr)) vous propose ses activités :

### Cours de danse de salon :

☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne....

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

**Inscriptions : à partir du mardi 22 septembre à 20 h 30** sur place (soirée découverte et sans obligation).

Renseignements au 06 80 12 26 68.

Cours de danse :

☞ Danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

**Inscriptions : le mercredi 9 septembre de 16 h à 19 h**, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

☞ Jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

**Inscriptions pour ces activités : le dimanche 6 septembre de 14 h à 16 h**, à l'ancienne mairie de Champeaux. Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association.

Atelier couture : du débutant au confirmé, venez partager un moment convivial de créations. Chaque séance permettra de travailler un projet précis et vous repartirez avec votre création. C'est l'occasion de se faire plaisir et de faire plaisir tout en se passionnant pour le « fait main ».

Contactez Amélie par mail : [eilema77@hotmail.fr](mailto:eilema77@hotmail.fr). Selon le nombre de réponses un atelier sera ouvert.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 28 novembre à 20 h 30**.
- Week-end Pin's et Multicollections : les **30 et 31 janvier 2021** à la Campélienne.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

## ☺ ANNONCES

### PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

« **Nuisances sonores** » : Les gros travaux domestiques tels que l'utilisation de tronçonneuse, de perceuse et d'autres outillages à moteur électrique ou thermique, ainsi que la tonte des pelouses sont autorisés de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

### Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

### Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux  
Tél. : 06 88 52 64 04 et [contact@partenaire-parents.com](mailto:contact@partenaire-parents.com)  
Site Internet : [www.partenaire-parents.com](http://www.partenaire-parents.com)  
Elle accueille à temps complet et à temps partiel tous les enfants de la région.

### Garde d'enfants

Ma passion : les enfants.  
Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins pendant votre absence.  
Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants. Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.  
N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une

personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier. Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

### Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET  
2, rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Tél. : 06.10.88.61.13 - [nseminet@free.fr](mailto:nseminet@free.fr).

### Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.  
Renseignements et rendez-vous :  
- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63  
- Mail : [valerie.davi@gmail.com](mailto:valerie.davi@gmail.com)

### Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier  
Contact : 06.52.84.15.36 - [jessica.lemarchand@iadfrance.fr](mailto:jessica.lemarchand@iadfrance.fr)  
13, rue St-Léonard à Champeaux.

### PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPIILLON -  
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Tél. 06.34.68.37.92 et [paprenovcouverture@gmail.com](mailto:paprenovcouverture@gmail.com)

### Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>  
Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

### Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux) - 01.60.66.92.54.

### Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourours des Fossés  
Tél. : 01 64 38 71 01.  
E-mail : [lesjardinsdemarjolaine@orange.fr](mailto:lesjardinsdemarjolaine@orange.fr)  
Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

### Dorian CHARLU : Création et entretien de jardin

10 rue de la Ferronnerie à Champeaux  
Contact : [d.charlu@orange.fr](mailto:d.charlu@orange.fr), 06 19 58 50 55

### DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : [david.maute@sfr.fr](mailto:david.maute@sfr.fr)  
26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.  
Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

### Objet trouvé

Une clé de voiture avec un porte-clé Mercedes et un pass Somfy ont été trouvés le 29 juin dernier rue de Varvanne. Le propriétaire peut venir en Mairie récupérer le tout.

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry  
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

**Septembre 2020 :**

Dimanche 13 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.  
Dimanche 27 : 10 h 30 Messe de rentrée (lieu à déterminer)  
Dimanches 6 - 13 - 20 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

**Octobre 2020 :**

Samedi 3 : 10 h Cérémonie de la Profession de Foi à l'église de Mormant pour tous les enfants du Secteur Paroissial.  
Samedi 10 : 10 h Cérémonie de la Première Communion à l'église de Mormant pour tous les enfants de Secteur Paroissial.

Dimanche 11 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.  
Dimanches 4 - 11 - 18 - 25 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

**Pour notre Secteur Paroissial,**

Vous pouvez participer à la Messe de semaine célébrée tous les jeudis à 9 h dans l'Église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.

Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.



**CHAMPEAUX (77)**

**salle des fêtes**

**Samedi 3 Octobre**

**DISCO PARTY**

**20H30**

**19H30 Repas**

**(sur réservations) 10€**

**Entrée seule 5€ (avec une boisson offerte)**

Réservation avant le 29 SEPTEMBRE 2020

au 06 80 96 22 90

ou [campelienne.animations@gmail.com](mailto:campelienne.animations@gmail.com)

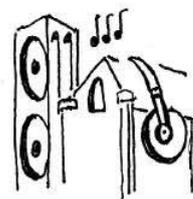
Nom : .....

Prénom : .....

Nombre : .....

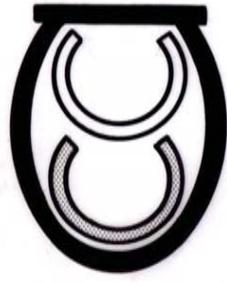
**PASTA PARTY**

Chèque à l'ordre de 'la Campélienne animations'



LA CAMPÉLIENNE ANIMATIONS

# CHAMPEAUX



**SAM 19 SEPTEMBRE**

**VIDE-GRENIERS**  
(sauf commerces alimentaires)

au profit des enfants traités contre le cancer

**Rens. : 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50**  
**bernard.chechin@orange.fr**

# CHAMPEAUX



**SAM. 21 - DIM. 22 NOVEMBRE**

10 h à 18 h à la Campélienne

**GRAND**

**MARCHE de L'AVEÏT**

Artisanat de : Bijoux - Jouets - Dentelle  
Céramique - Objets déco - Gastronomie...

au profit des enfants traités contre le cancer

**Rens. : 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50**

# CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

VOUS PROPOSE LES ACTIVITES SUIVANTES

## SAISON 2020 / 2021



modern  
jazz



### DANSE

Sandrine LANDRY

Salle La Campélienne à CHAMPEAUX

**COURS DE DANSE ENFANTS DE 3 à 12 ANS**

Éveil corporel, GRS, JAZZ ADO/ADULTES

**CARDIO-FITNESS et RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES**

(cette année, c'est celle du spectacle ! Tous en scène !)

Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur  
le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](https://cal-77.pagesperso-orange.fr)



Cardio  
Fitness

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mercredi 9 septembre de 16 h à 19 h.**

Renseignements : 06 81 03 64 32



### DANSE DE SALON

Jean-Michel DELEURENCE

Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que  
le **rock**, le **paso doble**, le **quick-step**, le **chachacha**, le **tango**, la **valse**, des **danses en ligne**...  
le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à La Campélienne (salle des fêtes)

60 € le trimestre ou 165 € en un versement, profitez-en !

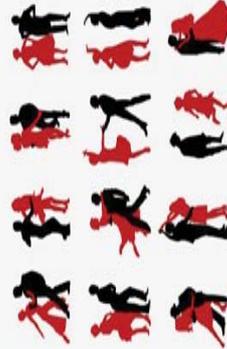
Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

**mardi 22 septembre à 20 h 30**

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances 'découverte' avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68



## MUSIQUE

Les enfants de la petite section au CP sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi :  
pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **soffège** et d'instruments sont proposés :

Isabelle MORIEUX pour la **clarinette** le lundi, Jean-Michel GAULLIER pour la **guitare** le mercredi,  
Anne RIHET pour le **piano** le mercredi, Céline MIGNON pour le **violon** le samedi.

Au moins trois concerts sont organisés dans l'année auxquels vous êtes conviés !



Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur  
le site de l'association : [cal-77.pagesperso-orange.fr](https://cal-77.pagesperso-orange.fr)

Inscriptions : **dimanche 6 septembre de 14 h à 16 h**

à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements : 01 64 38 79 74.



## Chorale

A la rentrée, le CAL souhaite vous proposer des activités chorales :

en particulier, participer à une chorale Adultes :

la **chorale de l'Ancoeur**, dirigée par Jean-Philippe HANNETON.

L'envie est de constituer un groupe plus important.

Vous avez envie de chanter, vous êtes concerné !

Vous n'avez même pas besoin de savoir lire une partition !

60 euros pour l'année. Cela ne peut pas être une question de tarif !

Les répétitions ont lieu tous les quinze jours :

le **jeudi soir de 20 h à 21 h 30** à Blandy-les-tours ou à Chaumes.

Le co-voiturage est possible, bien évidemment.

Parlez-en autour de vous,

certaines participent déjà et vous diront la joie de participer à du chant choral.

Les enfants et adolescents, peuvent, eux-aussi, s'ils le souhaitent participer à

un **choeur d'enfants** encadré par Colette HANNETON.

Les cours proposés :

**Cantournelle** de la moyenne section jusqu'au CE1 le jeudi de 16 h 45 à 18 h à Blandy.

**Chanterie** des CE2 aux CM2 le vendredi de 17 h à 18 h15 à Fouju,

**Chantados** pour les collégiens le vendredi à Blandy à 18 h 30.

Les cours sont collectifs au prix de 60 euros par an.

Faisons vivre nos villages ! Mutualisons nos compétences.

Nous en sortirons grands !

Nous avons besoin de savoir si ces deux propositions vous intéressent.

Merci de nous contacter par mail, sur le site du CAL : [cal.77@wanadoo.fr](mailto:cal.77@wanadoo.fr) ;

par courrier, en indiquant vos coordonnées et ce qui vous intéresse dans la boîte aux lettres du CAL à

l'école de musique, en face de la collégiale (boîte partagée avec le RPI) ;

par téléphone au 01 64 38 79 74, merci de laisser un message.

Si vous avez d'autres envies, merci de nous les indiquer,

que nous puissions voir comment les réaliser d'ici la rentrée.

Bel fin d'été musical à vous !





## Ma ComCom Ma Santé

3 possibilités pour  
**vous informer & vous accompagner**  
dans votre démarche

### Une complémentaire santé collective & négociée

L'association Actiom, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

### Une solution adaptée à vos besoins

Avec des offres actives, des offres seniors et jusqu'à 11 niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à vos besoins et à votre budget.

### L'accompagnement & Le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et de votre référent local pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...).

### L'accompagnement ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), est une aide de l'État qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon vos revenus) Nous vous accompagnons, avec votre CCAS, dans votre démarche de demande d'aide ACS.

### La défense de vos intérêts

Parce que l'union fait la force, l'association Actiom représente et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et compagnies d'assurance. Notre objectif est d'être en perpétuelle recherche d'amélioration de conditions (garanties, tarifs, avantages, partenaires...).



Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi !

#### Le tarifificateur MCMS

Sur le site internet :

[macommunesante.org](http://macommunesante.org)

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS
- Accessible 7j/7 24h/24



Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone !

#### Le n° dédié

► **05 64 10 00 48**

Service conseils & Prise de RDV

(Prix d'un appel local)



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils
- Prise de RDV et inscription permanence

Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence !

#### L'inscription permanence

Renseignements auprès d'une des permanences mentionnées en couverture.

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)



[www.macomunesante.org](http://www.macomunesante.org)

ACTIOM Association loi 1901 numéro W332016997 - domiciliée 8, avenue Roger Lapébie - ZI Chantelaiseu - 33140 Villeneuve d'Ornon  
Ma Commune Ma Santé - marque déposée à l'INPI sous le n° 14/4081827



BRIÈRE  
DES RIVIÈRES  
ET CHÂTEAUX  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Ma ComCom Ma Santé

La solution santé mutualisée



Informations auprès des cinq permanences mentionnées ci-dessous ou sur [macommunesante.org](http://macommunesante.org)

Ce dispositif concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes Brière des Rivières et Châteaux qui peuvent prendre RDV dans l'une des communes à leur convenance.

#### ► CCBRC

01 60 66 67 10

#### ► Machault

01 64 23 85 76

#### ► Crisenoy

01 64 38 83 22

#### ► Coubert

01 64 06 71 20

#### ► Grisy-Suisnes

01 64 05 90 03

#### Prise de RDV

(Prix d'un appel local)



ACTIOM  
Association loi 1901



## L'Association Action Notre force, La Mutualisation !

L'association ACTION « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

**Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents** face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : *garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...*

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des milliers de communes partout en France.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Action afin que les administrés puissent bénéficier de Ma ComCom Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

### Nos valeurs

Parce qu'une association rassemble des membres qui se ressemblent, les adhérents de l'association Action se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutualisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence.

### Nos partenaires



## Ma ComCom Ma Santé

La solution santé mutualisée

## Favoriser le retour à l'accès aux soins & Economiser sur vos cotisations mensuelles

Ma ComCom Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

### ? Qui peut en bénéficier ?

#### Pour bénéficier de Ma ComCom Ma Santé, il faut :

- Habiter la **Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (résidence principale ou secondaire)**.
- Ou être **salarié, commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral** installé dans la communauté.
- Ou être **employé territorial ou agent municipal** au sein de la communauté ou de ses communes membres.
- Être membre de l'association Action  
(Cotisation annuelle de 12€)

### i Votre ComCom au coeur de l'action

**Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé**, elle a signé une convention de partenariat avec l'association Action. Cela vous permet :

- de rencontrer votre référent local lors de permanences pour être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de bénéficier des outils et des services Ma ComCom Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

## Ma ComCom Ma Santé Des solutions adaptées pour tous !

L'association Action a négocié pour vous :



#### Le choix d'une solution adaptée :

- 4 **contrats Groupe**, et jusqu'à 11 niveaux de garanties, pour répondre au mieux aux attentes de chacun
- des **solutions personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)



#### Des tarifs mutualisés :

- **négociés et adaptés par tranche d'âge**
- **gratuité dès le 3<sup>ème</sup> enfant**
- **réduction tarifaire jusqu'à 10%** pour le conjoint



#### Des avantages :

- **pas de sélection médicale**
- **des prestations sans délai de carence**
- **le Tiers payant** (pas d'avance de frais)
- **l'assistance santé 24h/24h**
- **des réseaux de soins performants** (Carte Blanche, Itelis, Easy-verres)
- **des cotisations déductibles en loi Madelin** pour les travailleurs indépendants
- **l'accompagnement ACS**



### Evaluez vos garanties !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée sur notre tarificateur en ligne

En libre accès & sans engagement sur [macommemasante.org](http://macommemasante.org)



## LE DEPOT D'HYDROCARBURES DE SAINT MERY

La société VERMILION exploite un site de traitement, de stockage et d'expédition du pétrole produit sur le champ pétrolier de Chaunoy. Le pétrole brut provient des différents sites de production situés aux environs du dépôt de Saint-Méry. Le pétrole est transféré par un réseau de canalisations et fait l'objet d'une séparation, pour différencier les différents effluents (eau, pétrole brut et gaz). Le pétrole brut est alors stocké dans un réservoir, puis il est transféré par un pipeline alimentant la raffinerie de Grandpuits. L'eau de gisement est réinjectée en maintien de pression, le gaz est en partie recyclé dans les chaudières du site et l'excédent est brûlé aux torches.

L'établissement VERMILION de Saint-Méry est classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du fait des caractéristiques du pétrole brut qui est stocké ; le site est une installation dite SEVESO « Seuil Haut » pour une capacité de stockage de 4 654 tonnes de pétrole brut.

### Site « SEVESO »

Suite à l'accident industriel majeur survenu à Seveso en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée Seveso renforcée en 1996, 2003 et 2012.

Cette directive impose aux Etats membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel. Si ce risque est considéré comme majeur, ces entreprises sont classées « Seveso seuil haut » et doivent informer les populations riveraines. C'est l'objet de cette note d'information.

### Accident industriel majeur

C'est un accident technologique grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel (ou nucléaire) et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident prendra la forme d'un incendie, d'une explosion, etc. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

## NATURE DES RISQUES

De par sa nature, le pétrole brut est un liquide dangereux pour l'environnement aquatique et également un liquide inflammable. Les risques associés sont donc liés au stockage du pétrole ; ils concernent :

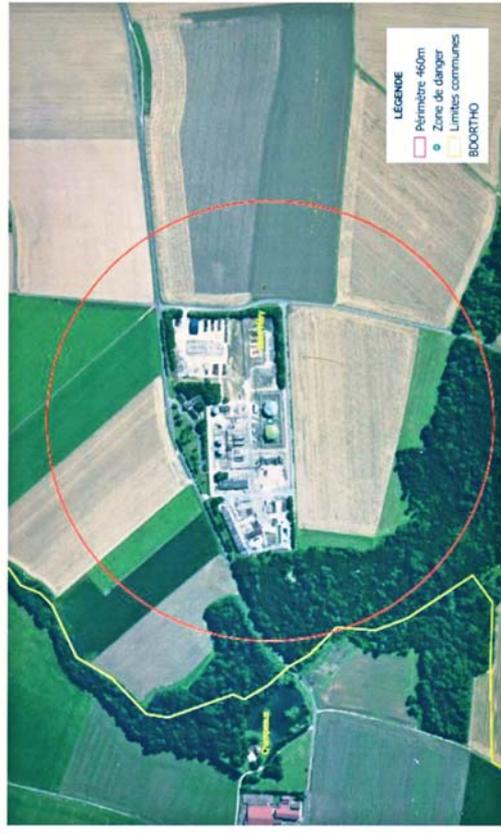
- Incendie - brûlures par rayonnement thermique
- Explosion - blessures par onde de pression
- Pollution - de l'air (fumées en cas d'incendie), du sol et de l'eau (présence d'hydrocarbures)
- Blessures par bris de glace

Le périmètre d'information retenu correspond à la zone-enveloppe des effets irréversibles pour la santé. Elle résulte d'un scénario *boil-Over*.

Le *boil-over* se caractérise par la formation d'une boule de feu sur un bac de stockage de liquide inflammable, pris dans un incendie, du fait de la vaporisation d'une masse d'eau présente au fond du bac.

La zone d'effet concerne uniquement les zones agricoles et les voies de circulation autour du dépôt. En cas d'accident il y aura donc un blocage des axes de circulation passant à proximité du site, ainsi qu'un appel au confinement pour garantir la sécurité des personnes.

PPI VERMILION SAINT-MÉRY  
Périmètre d'application du PPI



## MAITRISE DES RISQUES

Afin de garantir la sécurité sur les établissements industriels, les réglementations française et européenne imposent un ensemble très strict de règles. L'exploitant est ainsi tenu de mettre en place des moyens techniques et une organisation permettant de prévenir les phénomènes accidentels et d'en maîtriser les conséquences.

### Le système de gestion de la sécurité

C'est un ensemble de règles et procédures de l'exploitant qui définissent :

- l'organisation de l'activité
- la formation du personnel et des entreprises extérieures
- l'identification et la gestion des risques, c'est-à-dire les phénomènes dangereux et les moyens techniques et organisationnelles nécessaires pour les gérer
- les mesures à prendre en cas d'accident

### Les réponses aux urgences

En cas d'événement, 2 types d'organisation sont possibles :

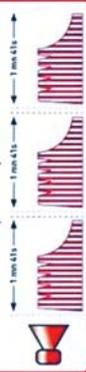
- **Le Plan d'Opération Interne (POI)**, en cas d'accident, c'est d'abord l'industriel qui prend les mesures d'urgences et organise les secours à l'intérieur de son établissement. Si le sinistre dépasse les limites du site, il demande au Préfet la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention.
- **Le PPI** (Plan Particulier d'Intervention), ce plan est réalisé par la Préfecture pour mieux garantir la sécurité des populations riveraines du site. Il permet à chacun des différents intervenants de prendre rapidement les bonnes décisions grâce à l'emploi de fiches réflexes adaptées à chaque situation. Le PPI est évolutif et prend en compte les modifications apportées aux installations résultant des mesures de réduction des risques demandées par l'Etat.

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

UNE ALERTE EST DONNEE SUR LE DEPOT VERMILION DE SAINT-MERY

**Vous entendez la sirène...**

Un son montant et descendant  
3 fois 1 mn 41s séparées par un court silence



**VOUS DEVEZ**



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE  
FERMEZ PORTES ET FENETRES

FRANCE BLEU : 92.7 MHz  
FRANCE INTER : 87.6 MHz  
FRANCE INFO : 105.7 MHz

**VOUS NE DEVEZ PAS**



TELEPHONER PEUT ENCOMBRER LE RESEAU UTILISE PAR LES SERVICES DE SECOURS  
N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE ILS Y SERONT PRIS EN CHARGE

**FIN D'ALERTE**



Respectez impérativement ces consignes  
jusqu'à la fin de l'alerte !  
Fin d'alerte annoncée par un signal non-  
modulé, continu de 30 secondes et  
confirmée par la radio.

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

# CHAMPEAUX

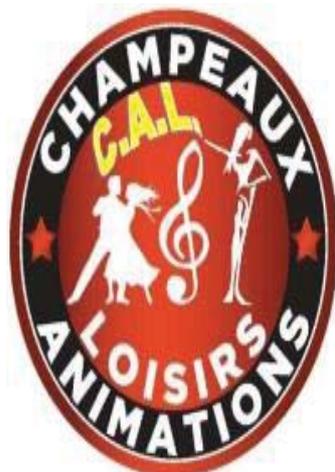
à LA CAMPELIENNE

# Samedi 28 Novembre

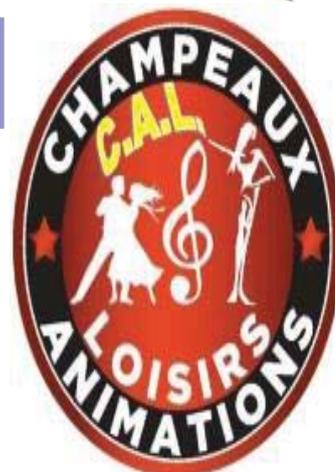
## à 20 h 30



# L



# T



sans réservation préalable  
et avec buvette

**Nombreux lots à gagner**

**4 € le carton, 7 € les 2, 15 € les 5, 22 € les 8, 27 € les 10**



Alors venez en famille et tentez votre chance.

A vous de jouer !

*Au nom du C.A.L., merci à tous et bonne chance !*

# Informations utiles

## URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

## PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

## NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochains passages les lundis 5 octobre et 7 décembre 2020.**

**Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.**

## ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

## RAMASSAGE DES DÉCHETS

**Ordures ménagères** : tous les jeudis de septembre et octobre 2020 :

3, 10, 17 et 24 septembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 octobre 2020.

**Emballages** : tous les lundis des semaines paires : lundis 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre 2020.

**Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :**

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
  - VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
- (voir horaires en dernière page)

**Pour obtenir une nouvelle carte d'accès, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE, munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.**

## ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

## PanneauPocket à CHAMPEAUX



### L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. L'actualité est maintenant à portée de poche !

*Les informations et événements seront notifiés en temps réel.*

*Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.*

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

## Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : [mairie.champeaux.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.champeaux.77@wanadoo.fr), Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

# Informations locales

## **Présence du Maire**

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

## **Mairie**

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,

**mardis** et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,

**samedis** de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

### PERMANENCES :

**RPI** : Ancienne Mairie, Place du Cloître,

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :

de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 18 h,

**Fermeture les mercredis et les samedis**

**CCAS** : s'adresser à la mairie.

## **Agence postale**

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,

**Samedi** : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

## **Ramassage des déchets ménagers**

**Ordures ménagères** : tous les jeudis\*.

**Emballages** : lundi des semaines impaires\*.

**Horaires des déchetteries** (horaire unique toute l'année) :

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	Fermé	Fermé

\* Exceptions jours fériés

et jours précisés en rubrique *Informations Utiles*

## **Urgences**

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

## **Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières**

### **MÉDECINS :**

- **Docteurs RICHARD** :  
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :  
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

### **KINÉSITHÉRAPEUTE :**

- **Mme SYLVAIN FIERIN**,  
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

### **INFIRMIÈRES :**

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :  
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

### **SOPHROLOGUE :**

- **M. Rémy MAUPOINT** :  
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

## **Commerces**

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU  
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96  
**Lundi au jeudi** de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :  
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin,  
dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène  
Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOUCHERIE-CHARCUTERIE PHILIPPE PINEAU**  
Place du Marché, mercredi et vendredi après-midi.
- **FROMAGE DE JULIE**  
Place du Marché, samedi matin : tél. 06 24 15 39 21.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,  
Tél. 01.60.66.91.55.  
**Lundi au vendredi**, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h,  
**samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h  
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie  
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03  
**Lundi au vendredi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,  
**samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant  
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.  
**Mardi au samedi** : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**  
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66  
**Mardi, mercredi, jeudi** de 18 h 30 à 21 h 30,  
**vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :  
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46  
**Dimanche** de 9 h à 13 h,  
**lundi au samedi** : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)  
Tél. : 01.64.25.18.34